

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledoux (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 8 avril 2022,
Secrétaire de séance : Michel CONTOU-CARRÈRE

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR,

Pouvoirs : Jacques CAZAURANG à Marie-Pierre CASTAINGS, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Michel IDOIBE à Flora LAPERNE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Laurent KELLER, Marc OXIBAR à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Bernard UTHURRY, Philippe GARROTÉ à Bernard UTHURRY, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE, Jacques MARQUÈZE à Marthe CLOT,

Absents : Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220414-31-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. UTHURRY expose :

Somport

Suite aux travaux réalisés et aux nouvelles activités qui seront mises en place pendant l'été, il est envisagé de recruter des personnes en contrat à durée déterminée dans les conditions décrites ci-après :

Période d'ouverture envisagée pour 2022 : À partir du samedi 9 juillet jusqu'au 4 septembre.

Postes à créer :

- Responsable de point de vente (accueil - billetterie) : 1,5 ETP
- Responsable location de matériels de loisirs : 1,5 ETP
- Cuisinier : 1,5 ETP
- Agent de restauration : 1,5 ETP
- Agent d'entretien : 0,75 ETP

Ces postes seront pourvus par voie contractuelle.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022.

Piscines

Afin de permettre l'ouverture des bassins intérieurs ou extérieurs des piscines, il est nécessaire d'anticiper dès à présent sur les besoins pour l'ouverture des piscines d'Oloron Haut-Béarn et de Lanne-en-Barétous fin mai 2022.

Il s'agit ici de procéder à la création des postes saisonniers. Ceux-ci pourront faire l'objet de réajustements en fonction des besoins réels au cours de la saison estivale. Ces postes pourront être pourvus successivement par différents saisonniers.

L'ouverture du bassin extérieur de la piscine d'Oloron Haut-Béarn pourra connaître des interruptions en fonction de la réalisation des travaux.

Piscine d'Oloron Haut-Béarn : Préparation de l'ouverture du bassin extérieur

1 poste MNS	Période du 21/05/2022 au 02/10/2022
2 postes BNSSA	Période du 21/05/2022 au 02/10/2022
2 postes planning Caisse/Accueil/Entretien 1	Période du 21/05/2022 au 31/08/2022

Piscine de Barétous Haut-Béarn

2 postes MNS (BPJEPSAAN ou BESAAN)	Période du 19/05 au 11/10/2022 (2 x 5 mois saisonniers)
1 poste BNSSA	Période du 01/07 au 31/08/2022
3 postes planning Caisse/Accueil/Entretien 1	Période du 01/07 au 31/08/2022

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 avril 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY